

Ce document a pour but de rappeler les différentes démarches et règles de bonne conduite en forêt. En effet une augmentation des cas mentionnés ci-dessous a été constatée depuis quelques temps.

Coupe de bois en forêts privées :

Tous les arbres, les chablis compris, de plus de 16cm de diamètre à hauteur de poitrine doivent être martelés par le garde forestier et font l'objet d'un permis de coupe gratuit. Le propriétaire a le droit de prélever 10 plantes pour son propre usage sans faire l'objet d'une demande de permis de coupe, pour autant que l'état de la forêt le permette.

LFCN, Art. 43 et art. 41 RFCN

Feux en forêts :

Les feux sont strictement interdits en forêt et hors forêt. Des dérogations peuvent être accordées par le service forestier **uniquement pour les cas concernant une forêt** et pour des motifs bien précis :

- Incinération du bois atteint du bostryche / d'autres parasites qui menacent la forêt Sécurité de travail (région en forte déclivité)
- Les rémanents ne peuvent être entassés et évacués car ils se trouvent :
 - Sur des talus bordant un torrent ou dans des lits de ruisseau (risque d'embâcle)
 - Sur des surfaces agricoles en fortes pentes (> 40%)

LPE, art. 30c alinéa 2, OPair, art. 26a et 26b, RFCN Art. 33a

Déchets en forêts :

Tout déchet étranger à la forêt est strictement interdit dans l'aire forestière. Les déchets végétaux provenant de votre jardin par exemple ou que ce soit des branches issues de la tailles vos arbres fruitiers ou de haies et autres arbres ou buissons sont interdits en forêts de même que les déchets de compost. L'herbe et la paille sont également interdits. Les pierres des champs, les gravats et tout autre type de matériau sont interdits en forêt. Les photos ci-dessous n'illustrent qu'une infime partie de ce que nous retrouvons régulièrement en forêt.



Merci de bien vouloir respecter ces consignes. Le service forestier reste à disposition pour toute information supplémentaire.

Corporation forestière Glâne-Farzin, Route des Trois Sapins 42, 1680 Romont

Eliot Savoy
Garde forestier
Triage FR 4.6
e.savoy@glane-farzin.ch
079/711.39.18

Olivier Klopfenstein
Garde forestier
Triage 4.3
olivier.klopfenstein@glane-farzin.ch
079/488.46.33

Michel Roch
Garde forestier
Triage FR 4.4
michel.roch@bluewin.ch
079/414.96.79